

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2005-035 DU 31 JANVIER 2005**

Portant promotion à titre Exceptionnel,  
Posthume et Civil dans l'Ordre National  
du Bénin de Feu Abdel Aziz Jérôme Chabi  
SACCA-KINA GUEZERE

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Lettre N° 54-05/AN/PT du 12 Janvier 2005 relative à la décoration à titre posthume du député Abdel Aziz J.C. SACCA-KINA GUEZERE ;

VU la Lettre N° 0049/SGG/C du 13 Janvier 2005 relative à la décoration à titre posthume du député Abdel Aziz J.C. SACCA-KINA GUEZERE ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**Article 1er** : Est promu et élevé à la dignité de Grand Officier à titre exceptionnel, posthume et civil dans l'Ordre National du Bénin, Feu El-Hadj Abdel Aziz Jérôme Chabi SACCA-KINA GUEZERE, précédemment 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Assemblée Nationale et Vice Président du Parlement Panafricain pour prendre rang du 17 Janvier 2005.

**Article 2** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Janvier 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
● Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,

**Salomon D.E. BOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES  
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.